



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du mercredi 9 mai 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 2.1, 2.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 9.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h10.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 2.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du 2.1) Besançon : M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.4), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du 7.4), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du 2.1), M. Yves-Michel DAHOUÏ (à partir du 2.1), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN (à partir du 2.1), M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.2.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Martine JEANNIN (jusqu'au 7.3), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 2.1), M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du 2.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI (à partir du 2.1), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Claude ROY (jusqu'au 2.2), Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 2.1), Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 2.1) Boussières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au 9.2) Champagny : M. Claude VOIDEY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 4.2), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) Chauconne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD jusqu'au 0.1 et présente à partir du 2.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET (jusqu'au 9.4) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Hugues TRUDET à partir du 2.1) Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 2.1) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER (représenté par M. Pierre PIGUET) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 2.1), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN jusqu'au 2.1 et présent à partir du 1.1.1).

Etaient absents : Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise FELLMANN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christophe CURTY Champoux : M. Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Ecole-Valentin : M. André BAVEREL Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salain : M. Daniel PARIS Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugyey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thise : M. Bernard MOYSE Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : JM. ROTH, H. AKODAD, P. BONTEMPS, E. DUMONT, F. FELLMANN (à partir du 2.1), D. GENDRAUD (jusqu'au 1.1.2), A. GHEZALI, JF. GIRARD, N. GUILLEMET, L. HAKKAR, S. JEANNIN, A. MENETRIER (à partir du 2.1), J. PANIER, B. RONZI, M. ROPERS (à partir du 2.1), J. ROSSELOT, JC. ROY (à partir du 1.1.1), MN. SCHOELLER, N. WEINMAN (à partir du 2.1), Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 2.1), A. KOELLER (à partir du 2.1), B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du 2.1), R. REYLE (à partir du 9.3), C. BOTTERON (à partir du 5.1), A. BAVEREL, M. MILLET (à partir du 9.5), B. VIONNET, D. PARIS, S. MONLLOR (jusqu'au 0.1), P. BELUCHE, J. MENIGOZ, JM. FAIVRE, C. BOILLEY, B. MOYSE

Mandataires : JP. BASSELIN, C. MICHEL, J. DEMONET, D. POISSENOT, YM. DAHOUÏ (à partir du 2.1), JP. GOVIGNAUX (jusqu'au 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAT, JY. PRALON, N. MOUNTASSIR, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, B. FALCINELLA, C. LIME (à partir du 2.1), J. SCHIRRER, M. LOYAT, C. GELIN (à partir du 2.1), JM. GIRERD, J. MARIOT (à partir du 1.1.1), JL. FOUSSERET, F. MONNEUR (à partir du 2.1), B. CYPRIANI (à partir du 2.1), P. CHANEY (à partir du 2.1), R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du 2.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 9.3), D. GALLET (à partir du 5.1), B. ANDREOSSO, P. CONTOZ (à partir du 9.5), B. BECOULET, C. PREIONI, M. COTTINY (jusqu'au 0.1), B. BOURDAIS, MO. CRABBÉ-DIAWARA, JM. BOUSSET, G. BAULIEU, J. TARBOURIECH.

Délibération n°2012/001753

Rapport n°3.6 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Pôle des Microtechniques - Soutien au fonctionnement pour l'année 2012

Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Pôle des Microtechniques - Soutien au fonctionnement pour l'année 2012

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « Soutien compétitivité »	Montant BP 2012 : 360 000 € (enveloppe totale) Montant de l'opération : 15 000 €

Résumé :

Depuis 2005, la CAGB soutient la démarche fédératrice du Pôle de compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques.

L'année 2012 est de nouveau, comme l'année 2008, une année d'évaluation nationale des Pôles. L'Etat a par conséquent décidé de prolonger d'une année le Contrat de Performance.

Il est proposé que le Grand Besançon accorde son soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2012, pour un montant de 15 000 €.

I. Contrat de performance - Contexte

La 1^{ère} phase de la politique « Pôles de compétitivité » visait prioritairement à mettre en place et développer des projets de R&D collaboratifs.

La 2nd phase, avec les « Contrats de performance », visait la mise en synergie des Pôles avec l'ensemble des politiques et acteurs de soutien à la recherche et à l'innovation. Il s'agit ainsi de faire converger stratégies et actions, de clarifier les missions et d'éviter les doublons, **afin de construire de véritables « écosystèmes » de croissance et d'innovation.**

Lors de l'évaluation nationale en 2008, les Pôles de compétitivité avaient été classés en 3 groupes : le Pôle des Microtechniques fait partie de la deuxième catégorie de Pôles. Ainsi, le Pôle des Microtechniques s'est engagé pour la période 2009-2011 sur des objectifs de performance, ainsi que sur les améliorations nécessaires mises en évidence lors de l'évaluation.

L'année 2012 étant une année d'audit, il est demandé au Pôle de maintenir son dynamisme sur les actions menées et de commencer à préparer l'avenir sur l'après audit. Malgré une année de transition pour le Pôle, celui-ci s'engage à collecter et informer les collectivités territoriales quant aux résultats obtenus, sur la base d'indicateurs territoriaux complémentaires aux indicateurs demandés par l'Etat.

II. Présentation du Contrat de Performance du Pôle des Microtechniques

La feuille de route stratégique du Pôle des Microtechniques pour la période 2009-2011 identifiait :

- **5 axes technologiques prioritaires** : la micro fabrication et la micro manipulation, la micro injection / micro moulage, les microsystèmes, le traitement de surfaces, les nanomatériaux,
- **4 marchés cibles** : biomédical, transport et énergie, mesures & contrôle, luxe.

Ces objectifs technologiques et de marché étaient déclinés à moyen et long terme comme suit :

- **à 3 ans** : acquisition de nouvelles compétences et renforcement du savoir-faire existant sur les 5 axes technologiques et les 4 marchés cibles prioritaires,
- **à 5 ans** : acquisition de nouvelles compétences sur des produits clés par marché, maîtrise de la conception et modernisation des outils,
- **à 10 ans** : passage de la pièce à la fonction pour réaliser des fonctions hybrides.

III. Programme d'actions porté par le Pôle des Microtechniques dans la continuité du Contrat de Performance pour l'année 2012

Les objectifs de développement du Pôle et de son écosystème sont hiérarchisés de la manière suivante :

- détecter, susciter et assurer un suivi régulier des projets collaboratifs prioritairement sur les 5 axes technologiques retenus par le Pôle,
- impliquer plus de PME dans le Pôle,
- favoriser le développement des plateformes technologiques et des ateliers pilotes,
- diversifier les sources de financement du Pôle afin de parvenir à un équilibre de financements publics / privés à la fin de l'année 2011,
- impulser une action dans le domaine des ressources humaines cohérente en adéquation avec les besoins du territoire en termes de formation et d'emploi,
- développer le Pôle à l'international,
- intégrer la dimension « développement durable » dans toutes les actions du Pôle,
- adopter une stratégie de communication en cohérence avec les axes technologiques et de marchés choisis par le Pôle et la mettre en œuvre,
- développer des relations avec d'autres pôles de compétitivité.

Les principaux axes du programme d'actions peuvent être résumés comme suit :

- **développement de la R&D** : susciter des projets collaboratifs en organisant un service de veille,
- **suivi annuel de l'avancement des projets financés puis de leurs retombées économiques** (indicateurs SESSI déclinés au niveau des territoires des collectivités locales),
- **synergie entreprises - recherche - formation** : animation de commissions transversales et par axe marché prioritaire,
- **implication des PME et création d'entreprises** : démarche commerciale pour impliquer plus de PME dans le Pôle et réalisation d'une cartographie des compétences microtechniques du territoire,
- **développement de projets structurants** : augmenter le taux d'utilisation des plateformes technologiques existantes et développer les ateliers pilotes,
- **financement privé** : augmenter la part d'autofinancement du programme d'animation du Pôle des microtechniques sur 3 ans,
- **gestion prévisionnelle des compétences et adaptation des formations aux besoins en compétences** : animation des commissions, formation et dialogue social,
- **rayonnement commercial et international** : avec les besoins du territoire renforcement de la visibilité du Pôle à l'international,
- **développement durable** : mise en place d'un groupe de travail sur le développement durable et les Ecotechnologies.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, le Pôle continuera à s'appuyer sur les autres acteurs du développement économique du territoire.

IV. Les partenaires du Pôle des Microtechniques

L'Etat, le Conseil Régional de Franche-Comté, les Conseils Généraux du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Pays de Montbéliard Agglomération et le Syndicat Mixte du Pays Horloger sont signataires du Contrat de Performance 2009-2011.

V. Le plan de financement 2012

La demande de financement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'année 2012 porte sur 15 000 €.

Le programme d'activités du Pôle des microtechniques pour l'année 2012 se divise de manière générale en 2 « grands » types d'actions.

En 1^{er} lieu, le programme d'activités du Pôle comprend un volet de type « actions collectives » à destination des entreprises.

En 2nd lieu des actions de type « conseil en innovation » soit la détection et l'émergence des projets collaboratifs sur les 5 axes technologiques retenus par le Pôle.

Voir détail du budget prévisionnel 2012 dans la convention jointe.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **accorde un soutien financier au fonctionnement de l'Association du Pôle des Microtechniques à hauteur de 15 000 € pour l'année 2012,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité



Reçu le 16 MAI 2012



Convention
relative au Contrat de performance 2009-2011
du Pôle des Microtechniques prolongé d'une année par l'Etat
et soutien au fonctionnement pour l'année 2012

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité à signer par une délibération du Conseil de Communauté du 9 mai 2012, d'une part

Et :

Le Pôle des Microtechniques, représenté par son Président, Monsieur Etienne BOYER, dûment habilité, d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1611-4
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du.....

Exposé des motifs :

La CAGB a soutenu en 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques. Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de la CAGB, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

L'année 2012, est de nouveau une année d'évaluation nationale des Pôles, semblable à celle conduite en 2008 lors de laquelle 58 pôles de compétitivité sur 71 avaient été re-labellisés pour une période de 3 ans, dont le Pôle des Microtechniques.

Par conséquent, l'Etat a souhaité prolonger le dispositif d'une année et prolonger ainsi la durée d'application du Contrat de performance qui avait été signé mi-2009 pour les années 2009 à 2011.

Sur la base de ce constat, des résultats obtenus par le Pôle sur l'année 2011 et de sa propre analyse, le Grand Besançon a décidé d'apporter son soutien au Pôle des Microtechniques pour l'année 2012.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1- Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien au Pôle de compétitivité des Microtechniques en 2012 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 15 000 €. Cette subvention a été attribuée au Pôle pour l'animation de la filière des microtechniques dans le cadre de la politique nationale des pôles de compétitivité, sur la base du programme d'actions figurant en annexe 1 de cette convention.

Article 2 - Programme d'actions

Le Pôle s'engage à conduire les actions d'animation, de développement et de promotion des entreprises, des laboratoires et des établissements d'enseignement supérieur de la filière des microtechniques, conformément à son programme, pour un budget prévisionnel de 517 000 € figurant en annexe 2.

Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention

La CAGB attribue au bénéficiaire une subvention de 15 000 € pour l'année 2012, pour un budget prévisionnel global de 517 000 € pour un an, pour l'action décrite à l'article 1^{er}.
Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 50 % à la signature de la présente convention, soit 7 500 €,
- le cas échéant, un acompte de 30 % pourra être versé, soit 4 500 €, sur présentation d'un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 et d'un bilan intermédiaire qui respectera les mêmes conditions que celles demandées pour le rapport final,
- le solde sur demande écrite et présentation, en 2 exemplaires, d'un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 et d'un rapport d'activité final (fin du 2nd semestre 2012), qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 3 de cette présente convention.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'année 2012. Elle prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat.

La participation financière de la CAGB au Pôle des Microtechniques doit donner lieu à une demande de paiement du solde dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et peut donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations du Pôle des Microtechniques

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de la CAGB, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée et autorisée par la CAGB.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de la CAGB systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de la CAGB sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc.) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la CAGB et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

La CAGB pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle.
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiées à la CAGB.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

La CAGB pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnité, s'il apparaît que le Pôle des Microtechniques a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la CAGB prévue dans la présente convention.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le

Pour le Pôle des Microtechniques,
Le Président,

Etienne BOYER

Pour la Communauté d'Agglomération du
Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Annexe 1 - Plan d'actions

2012 Objectif 1 - Détecter et susciter des projets collaboratifs	
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ identifier des pistes de projets collaboratifs entre les entreprises et les laboratoires via la commission innovation et les commissions marchés du PmT : <ul style="list-style-type: none"> - faire émerger des problématiques et des besoins de la part des entreprises via des entretiens en entreprise - démarche « Voix des entreprises », - recouper ces problématiques avec les road map technologiques élaborées en commission innovation, - organiser des groupes de travail entre entreprises et laboratoires sur les thématiques technologiques innovantes identifiées. Ces groupes de travail pourront être issus des événements organisés par le Pôle ou ses partenaires autour de thématiques techniques et des rendez-vous individuels organisés entre les intervenants et les participants à ces manifestations. ▪ optimiser la recherche de compétences pour des projets potentiels, ▪ montage de projet : outiller les porteurs par la mise à disposition de modèles et d'exemples, ainsi que par l'organisation de sessions d'information, ▪ suivi des projets.
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ○ mise à jour des roadmaps technologiques du PmT, ○ présentation de projets en comité de validation, ○ mise en ligne de la valise du porteur de projet, ○ 1 session d'information spécifique sur le montage de projets, ○ tableau de bord de suivi des projets, ○ gestion d'un projet de mise en place d'un outil de mise en relation entre industriels, recherche et formation.
Indicateurs	<p>30 visites d'entreprises effectuées dans le cadre de la démarche « Voix des entreprises »</p> <p>3 groupes de travail sur des thématiques innovantes</p> <p>1 projet collaboratif innovant issu des groupes de travail entre entreprises et laboratoires organisés par le PmT</p> <p>Présence du PmT à 90 % des comités de pilotage des projets labellisés</p> <p>Retombées territoriales des projets (emplois créés, brevets déposés, publications, communications)</p>

2012 Objectif 2 - Impliquer plus d'entreprises dans le Pôle	
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ faire renouveler leur adhésion aux entreprises déjà adhérentes : <ul style="list-style-type: none"> - identifier et caractériser les PME adhérentes qui n'ont participé à aucune action en 2011, - identifier les PME non adhérentes impliquées dans des projets labellisés, - engager des actions correctives vis à vis des adhérents non impliqués : visites, recueil du besoin, - évolution et mise à jour de l'annuaire des membres du Pôle, - coordination des acteurs francs-comtois et animation du zoom de l'édition Micronora 2012 sur les technologies laser, ▪ campagne de recrutement de nouveaux adhérents : <ul style="list-style-type: none"> - formaliser le catalogue de l'offre de service du PmT suite au recueil des besoins des utilisateurs du PmT lors du Microtech Day (oct. 2011), - démarcher directement les entreprises sur site (via la « Voix des entreprises » ou des visites de prospection) ou dans les salons.
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ○ Tableau de bord de la présence des adhérents, ○ catalogue de l'offre de service du PmT, ○ mise à jour de la base de données des acteurs de la filière microtechnique par le biais d'une campagne « information filière », ○ annuaire des adhérents, ○ co-organisation du zoom de Micronora 2012.
Indicateurs	<p>2 nouvelles PME impliquées dans les commissions</p> <p>5 nouvelles PME adhérentes par an</p> <p>20 utilisateurs du Pôle s'impliquent sur le zoom Micronora 2012</p>

2012		Objectif 3 - Favoriser le développement des plateformes technologiques et des ateliers pilotes et s'impliquer dans les réponses aux appels à projets des investissements d'avenir
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ faire connaître les conditions d'utilisation des plateformes régionales et des ateliers pilotes pour augmenter leur taux d'utilisation, ▪ compléter les équipements existants dans le but d'anticiper les besoins futurs du territoire en poursuivant l'implication du Pôle dans les appels à projets des investissements d'avenir (IRT, PFMI, PSPC...), ▪ impliquer les industriels régionaux dans les projets issus des investissements d'avenir. 	
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ○ obtention du rapport d'utilisation annuel de la plateforme Mimento (sous réserve de l'accord de Mimento), ○ lettres de soutien des industriels régionaux aux projets déposés dans le cadre des investissements d'avenir, ○ communication vers les entreprises sur les projets obtenus dans le cadre des investissements d'avenir et les opportunités qui seront offertes par ce biais, ○ implication du Pôle pour le montage puis la mise en œuvre en cas de succès des projets obtenus dans le cadre des investissements d'avenir. 	
Indicateurs	<p>3 mises en relation par le PmT d'un industriel avec une des plateformes ou équipement mutualisé régional</p> <p>4 industriels franc-comtois apportent leur soutien aux projets déposés dans le cadre des investissements d'avenir</p> <p>Présence du PmT dans la gouvernance ou au moins dans un groupe de travail des projets obtenus dans le cadre des investissements d'avenir pour lequel le pôle a été impliqué dès la phase de montage (ex. IRT M2P, PFMI SIS...)</p>	

2012		Objectif 4 – Diversifier les sources de financement
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ diversification des financements d'origine privée pour le fonctionnement du PmT : <ul style="list-style-type: none"> ○ redéfinition du modèle économique du PmT à partir du catalogue de l'offre de service du Pôle, ○ prestation du PmT au service des acteurs de la filière microtechnique (ex. co-organisation zoom Micronora), ○ poursuite de la facturation d'une tâche de coordination / suivi aux projets labellisés par le Pôle et financés, ○ recherche de pistes de mise à disposition de personnel au sein du PmT ▪ valorisation du temps des industriels impliqués dans le fonctionnement du PmT prévue dans le budget prévisionnel 2012. 	
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ○ d'autres pistes de revenus sont identifiées à partir de la redéfinition du modèle économique du PmT, ○ une prestation du PmT est facturée, ○ la valorisation du temps de quelques uns des industriels impliqués dans le fonctionnement du PmT est inscrite dans les conventions du PmT, ○ plan de financement 2012 avec un financement public à hauteur de 57 %. 	
Indicateurs	<p>50 % des factures adressées aux porteurs de projet labellisés et financés pour la mini tâche de coordination et de suivi du PmT sont réglées</p> <p>Equilibre financier de l'association en 2012 avec une part de financement public de 57 % du budget.</p>	

2012		Objectif 5 - Ressources Humaines
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ favoriser la connaissance des métiers et communiquer sur le secteur microtechnique à travers les actions des commissions formation et dialogue social, ▪ participation du PmT à la semaine de l'industrie aux côtés de ses partenaires pour favoriser l'implication des jeunes dans les filières industrielles, ▪ campagne d'entretiens auprès des entreprises franc-comtoises impliquées dans des projets collaboratifs pour évaluer les besoins de formation issus des projets, ▪ proposition d'un modèle de livret d'accueil des nouveaux arrivants dans les entreprises microtechniques, ▪ mise en place d'un groupe de travail pour la réalisation de l'arborescence produit - compétences / métiers microtechniques pour attirer les ressources vers nos entreprises (cf atelier Compétences du Microtech Day). 	
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ○ participation à l'organisation de la semaine de l'industrie avec l'UIMM, ○ livret d'accueil. 	
Indicateurs	<p>5 entreprises rencontrées dans le cadre de la campagne d'entretiens sur les besoins de formation</p> <p>Livret d'accueil diffusé à toute la filière microtechnique</p>	

2012		Objectif 6 - Développement international
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ axe Allemagne : <ul style="list-style-type: none"> - poursuite des relations avec le cluster Microtec Süd West, - participation à la foire de Hanovre : organisation d'une visite d'entreprises ou exposition collective, stand collectif avec Mécafuture, participation à la mission Ubifrance organisée dans le cadre de la foire. ▪ axe Suisse : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la participation au projet Minnov'Arc et implication dans la suite du projet, - exposition ou visite des salons SIAMS, EPHJ, EPMT. ▪ axe Europe : <ul style="list-style-type: none"> - participation du PmT au projet Interreg ENO avec les pôles Fibres, Materialia, Mécatech (Belgique), Medical mountain (Allemagne), Competence Center for Medical Technologies (Suisse), - participation du PmT au forum européen EPOSS (plateforme d'innovation sur les Smart System), - poursuite du programme PPTe 2 Mécafuture (intégration de PME dans des projets européens) / participation du PmT au groupe de travail Effra de Manufacture. 	
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ○ bilan des salons Allemagne et Suisse, ○ plan d'action avec le cluster Microtech Süd West, ○ projet Interreg déposé, ○ bilan des actions menées dans le cadre du projet Minnov'Arc. 	
Indicateurs	<p>2 entreprises participent à la foire de Hanovre aux côtés du PmT</p> <p>Transmission de 20 contacts obtenus lors des salons Suisse et Allemagne ou via le forum EPOSS en direction des entreprises</p>	

2012 Objectif 7 – Développement durable et écotechnologies	
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le PmT s'implique dans des actions incluant les 3 dimensions du développement durable : <ul style="list-style-type: none"> - dimension économique : mise en œuvre du Label Entreprise Innovante des Pôles, - dimension sociétale : poursuite des actions de la Commission Dialogue Social, - dimension environnement : <ul style="list-style-type: none"> • Le PmT mène une action sur les conséquences des mesures REACH pour les entreprises microtechniques, • implication du PmT dans le projet Usine du futur, si celui-ci est accepté, pour la partie diffusion et valorisation des résultats auprès des entreprises régionales, • identification et rencontre du PmT avec les pôles labellisés écotechnologies.
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ○ un Comité de labellisation Label Entreprise Innovante des Pôles se tient en 2012, ○ liste des pôles écotechnologies à approcher, ○ rencontre de deux pôles écotechnologies, ○ plan d'action dans le domaine pour favoriser l'émergence de projets sur les écotechnologies.
Indicateurs	<p>40 % des projets labellisés par le Pôle ont inclus un volet « développement durable » dans leur présentation au Comité de validation</p> <p>2 entreprises labellisées EIP</p> <p>2 projets labellisés dans le domaine des écotechnologies</p>

2012 Objectif 8 - Communication	
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ élaboration du plan de communication annuel, ▪ renouvellement des panneaux salon et des plaquettes du PmT obsolètes, ▪ participer à des événements : salons, rencontres technologiques, colloques, ▪ coordination de la partie franc-comtoise et animation du zoom Micronora 2012 « Laser »,
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ○ plan de communication annuel (détermination des salons dans lesquels le PmT a un stand), ○ maintien à jour des données du site internet (annuaire, fiches des projets financés, actualités), ○ plaquette « Avancées 2011-2012 », ○ film, ○ nouvelle formule de la Micronews et de la Gazette afin d'optimiser le taux de lecture, ○ communiqués de presse pour le Pôle et pour ses adhérents, ○ communication sur le site web des Pôles de compétitivité.
Indicateurs	<p>Mise à jour du site Internet effectuée moins de 45 jours avant la date de consultation</p> <p>8 Micronews et 10 Gazettes diffusées,</p> <p>5 salons européens</p> <p>50 contacts pris lors des salons retransmis aux adhérents</p> <p>10 articles de presse sur le PmT, 3 communiqués de presse</p> <p>3 publi-rédactionnels coordonnés au nom des adhérents</p> <p>1 film sur une thématique microtechnique</p>

Remarque : les actions de communication du Pôle des microtechniques sont financées dans le cadre d'un autre programme, elles sont reprises ici à titre indicatif.

2012 Objectif 9 – Développer les relations avec d'autres pôles de compétitivité	
Les actions	<p>Favoriser des échanges et fertilisations croisées avec d'autres pôles et clusters :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au niveau régional : <ul style="list-style-type: none"> - participation croisée au CA de Plastipolis, - commission commune Transport et énergie avec VdF, ▪ par thématique technologique ou marché : <ul style="list-style-type: none"> - sur la thématique du biomédical avec les pôles Grand Est et clusters étrangers, - sur la thématique du biomédical avec le projet de la filière biomédicale Grand Est (Arve Industrie, Materialia, Cluster TIS, Nogentech, CCI, Cluster I-Care, Pôle des Technologies Médicales), - avec les pôles de compétitivité mécaniciens dans le cadre du groupement Mécafuture, ▪ en direction de Pôles de compétitivité marchés (adhérents clients des entreprises microtechniques) : <ul style="list-style-type: none"> - Aérospatial, biomédical, automobile...
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> o dépôt des projets Interreg et filière biomédicale Grand Est o participation du PmT à la gouvernance de l'association Mécafuture (en cours de constitution), o rencontres du PmT avec des pôles marchés.
Indicateurs	<p>2 projets co-labellisé avec un autre pôle de compétitivité 5 membres du Pôle participent à un évènement commun organisé entre deux pôles 3 pôles marchés rencontrés</p>

Annexe 2 - Budget prévisionnel 2012

Le financement est réparti entre un budget dédié à des actions collectives et à des conseils en innovation.

Le Budget total prévisionnel pour l'année 2012 s'élève à 517k€.

Action collective				
Dépenses	HT (€)	Recettes	HT (€)	%
Frais de personnel	316 500	Autofinancement :	223 000	50 %
Frais déplacements	12 000	(adhésions, temps valorisé des industriels, autres sources d'autofinancement)		
Valorisation temps industriels	40 000	Aides publiques :	223 000	50 %
Frais de fonctionnement et de structure	37 500	Etat (DIRECCTE)	114 050	25,6 %
Achat matériels (mobilier, informatique, fournitures...)	4 100	Région Franche-Comté	44 800	10 %
Missions réception	10 900	CG 25	21 900	4,9 %
Loyer (non assujetti à la TVA)	10 000	CAGB	10 740	2,4 %
Charges	1 200	CAPM	10 740	2,4 %
Assurances	500	CG39	10 740	2,4 %
Abonnements, téléphone, FAI + services...	10 800	CG70	6 805	1,5 %
Etudes / sous-traitance externe	40 000	Syndicat Mixte Pays Horloger	3 225	0,7 %
TOTAL	446 000	TOTAL	446 000	100 %

Conseil en innovation				
Dépenses	HT (€)	Recettes	HT (€)	%
Frais de personnel	63 500	Aides publiques :		
Frais de fonctionnement et de structure associés	7 500	Etat (DIRECCTE)	31 950	45 %
		Région Franche-Comté	14 200	20 %
		CG 25	7 100	10 %
		CAGB	4 260	6 %
		CAPM	4 260	6 %
		CG39	4 260	6 %
		CG70	3 195	4,5 %
		Syndicat Mixte Pays Horloger	1 775	2,5 %
TOTAL	71 000	TOTAL	71 000	100 %

Annexe 3 - Indicateurs territoriaux 2012

Le Pôle s'engage à collecter et informer le Grand Besançon sur la base des indicateurs territoriaux suivants :

Pour les entreprises adhérentes du Pôle :

Effectifs
CA Total
CA Export

Pour les entreprises adhérentes du Pôle participant à des projets pôles :

Montants des programmes
Montants des aides publiques liées à ces programmes
Brevets déposés dans le cadre de ces programmes

Pour les laboratoires

Montants des programmes
Montants des aides publiques
Chercheurs concernés par les programmes
Publications
Brevets déposés dans le cadre de ces programmes

Nota Bene : Les indicateurs *en italique* font déjà partie des indicateurs SESSI